

Union régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901 SIRET: 428 991 178 00032

Toutes les actualités

Photo © Communes forestières

départementales, régionales, nationales.

Zoom spécial

L'utilisation de la desserte forestière

Sommaire p.2

Sommaire





ACTUALITÉS RÉGIONALES

Bois construction Lancement de la session 2025 du Prix	
Région la Bois construction	p.6
Bois construction DETR/DSIL – Bonification Bois et	1-
webinaires associés	n 6
Bois énergie Évolution et avenir de la demande en	ρ.υ
plaquettes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes	p.7
Equilibre sylvo-cynégétique Le Projet Faune Habitat trois	'
Vallées	5.10
Formation Former les élus sur le risque incendie, retour sur	
trois années de programme de formation	0.12

Forêts de montagne Favoriser la prise en compte de la	
biodiversité dans le secteur de la bio-énergie : lancement du	
projet Interreg DIVERSE	p.12
Forêts de montagne Comité de massif des Alpes : Un	
groupe forêt-filière bois réunit en décembre à la Scierie	
Blanc (26)	p.13
Stratégie forestière de territoire PACTE Forêt-Z- Retour sur	
les premiers ateliers de concertation	
Gestion forestière Panneaux ONF-COFOR	p.16
Vie associative Nouveau chargé de projet	n.16
Vie associative Trombinoscope	p.17

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.18-19



» Défense des forêts contre les incendies : avec le changement climatique, les élus ardéchois sont sensibilisés à l'évolution de la législation

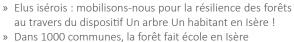
- » Conseil d'administration de l'association
- » Comité de Pilotage PDPFCI- Préfecture du Cantal



- » Forêt pédagogique de Clavières- 1 ère journée de l'année scolaire 2024/2025
- 5 » Plan de chasse- Modification de l'arrêté mini/maxi du plan de chasse 2024/2025- Mont du Cantal



» Forêt pédagogique : les élèves de l'école de l'espérance rencontrent les élus municipaux



- S » Da 20 » Da
- 🗴 » Défense des Forêts Contre le Risque Incendie
 - » Forestivités 2024 : Bilan
 - » Prix départemental de la construction bois en Isère



» Une nouvelle Forêt pédagogique en Auvergne-Rhône-Alpes



» Stratégie de prévention et de lutte contre les feux de forêts en Haute-Loire



- » Observatoire départemental de l'application du régime forestier
- » Observatoire départemental des transferts de sections aux communes
- » Rencontre avec le nouveau directeur d'Agence ONF



» Mise en place d'un nouveau groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière à l'échelle des deux Savoie



- » Mise en place d'un nouveau groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière à l'échelle des deux Savoie
- » Bilan de l'action DFCI en 2024
- » Crise scolyte en Haute-Savoie sur l'année 2024
- » Première édition du prix de la construction bois en Haute-Savoie



Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site!

Abonnez-vous!

Restons connectés, communiquons ensemble sur les réseaux.



Zoom

L'utilisation de la desserte forestière

L'accessibilité des massifs forestiers est un sujet indissociable de la gestion forestière. Diverses voies permettent de se déplacer à l'intérieur des massifs forestiers et de les relier au reste du territoire où la population et les entreprises de la filière forêt-bois sont présentes.

Plusieurs guides sur la desserte forestière et son utilisation ont été réalisés par les Communes forestières. Les plus récents sont les suivants, disponibles en version numérique sur simple demande, ou en téléchargement sur ce site :

- Voirie et exploitation forestières, Communes forestières d'Ardèche, 2022 ;
- Voirie forestière : Guide des droits et obligations des élus, FNCOFOR, 2021 ;
- Voirie forestière, Communes forestières du Puy-de-Dôme, 2021.

Cet article présente quelques-uns des éléments détaillés dans les guides, à l'exception du cas particulier des voies utilisées pour la défense des forêts contre l'incendie.

Les collectivités, au cœur de la desserte forestière

Bien que la forêt soit majoritairement détenue par des particuliers, les collectivités sont les acteurs principaux au cœur du maintien et du développement d'un réseau de desserte forestière efficient. Ce réseau permet notamment l'approvisionnement de la filière forêt-bois à laquelle tiennent les élus locaux.

Une part importante de la desserte forestière est constituée des domaines public et privé des collectivités. Ces dernières sont par ailleurs les premières à investir dans de nouvelles infrastructures. Les dépenses sont conséquentes : études préalables (dont les schémas directeurs de desserte forestière), investissements pour de la création, dépenses d'entretien, etc. Des dotations et subventions existent, mais elles ne couvrent pas l'intégralité des besoins, et une part d'autofinancement est toujours nécessaire.

Par ailleurs, la desserte forestière est rarement réservée aux seuls forestiers. Chaque utilisateur à ses attentes propres, pas toujours compatibles. Les élus locaux sont alors confrontés à la prévention et à la résolution de conflits d'usage.

Dans l'ensemble, les élus locaux ont une place centrale avec plusieurs rôles complémentaires : médiateurs, aménageurs de territoires, propriétaires forestiers, maître d'ouvrage et garant de la sécurité publique.

Quelques notions clés

Les forestiers utilisent un vocabulaire basé sur l'usage de la desserte : **routes forestières** pour la circulation des engins et camions de transport, **pistes** pour aller au cœur des massifs et déplacer les bois jusqu'aux **places de dépôts, et cloisonnements** pour les passages matérialisés à l'intérieur des parcelles forestières pour l'abattage, le débardage et divers travaux.

Les élus doivent quant à eux raisonner en fonction du **statut juridique de la voirie.** Ces statuts déterminent les droits et devoirs de chacun. Ils sont définis par le Code de la voirie routière et le Code rural et de la pêche maritime.

En cas de récolte forestière, le transfert de propriété des bois s'accompagne de transferts de responsabilité. En lien avec l'utilisation d'une voirie, il est important pour le propriétaire du chemin de trouver qui est le donneur d'ordre du chantier, qui pourra mettre en relation avec les responsables à chaque étape (abatteur, débardeur, transporteur...).





Le propriétaire forestier ou l'entreprise identifiée sur le terrain sont les premiers interlocuteurs à privilégier, avec courtoisie, pour savoir qui contacter.

Afin d'encourager les bonnes pratiques, plusieurs territoires ou entreprises s'engagent dans des dispositifs volontaires favorisant les échanges entre élus locaux et donneurs d'ordre forestiers. Leur nom peut varier : « demandes de renseignements », « Modes opératoires », « Chartes des bonnes pratiques » … Ils sont le plus souvent intégrés aux démarches qualité des entreprises (coopératives notamment) ou animés par les Communes forestières et Fibois en lien avec une intercommunalité ou une Charte forestière de territoire. Le principe est simple : un chantier annoncé en amont avec les coordonnées directes des parties prenantes sera moins conflictuel car mieux anticipé.

Ces démarches volontaires viennent compléter les lois et règlements en vigueur relatifs à l'utilisation des voies et chemins (cf. paragraphes suivants) ou à la gestion des chantiers : déclaration des chantiers de coupe ou débardage mécanisés de plus de 500 m3, DT ou DICT pour les travaux à proximité de réseaux, permissions de voirie, déclarations préalables de coupes, etc. Des démarches sont en cours pour faciliter l'appropriation par les entreprises de tous ces aspects. C'est par exemple le cas avec la plateforme « Forêt en Règle » de Fibois, et un module complémentaire en cours de développement, financé par les Communes forestières avec le soutien de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Voies communales

Les voies communales sont classées dans le domaine public routier et sont affectées à la circulation générale. L'entretien de ces voies est une dépense obligatoire des communes. En contrepartie, la longueur des voies communales est un des critères pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes. Par définition, les principes de gratuité et de liberté de circulation s'appliquent. Ainsi, il est illégal de demander une caution aux utilisateurs, forestiers ou autres. Cependant, le Code de la voirie routière permet d'imposer aux entrepreneurs ou aux propriétaires desservis des contributions spéciales en argent ou en prestation en nature dès lors que la circulation entraîne des détériorations anormales, ou que la voie est dégradée par des exploitations (y compris de forêts). Les contributions spéciales doivent être proportionnées à la dégradation causée. À défaut d'accord amiable, elles sont fixées annuellement sur la demande des communes par les tribunaux administratifs.

La fermeture d'une voie communale nécessite un arrêté municipal ou préfectoral motivé soit pour des motifs de sécurité, soit pour des motifs liés à la protection de l'environnement. A noter qu'un arrêté ne peut pas cibler les forestiers uniquement : si une limitation à 15 tonnes est nécessaire, elle doit être applicable que ce soit pour du bois, du lait ou des ordures ménagères.

Pour veiller à ce que la circulation soit toujours possible, une permission de voirie est nécessaire pour les activités donnant lieu à emprise, ou un permis de stationnement dans les autres cas. Cette règle est davantage mise en œuvre sur les voies départementales que sur les communales.

Chemins ruraux

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. Ils sont affectés à l'usage du public, et ne sont pas classés en voies communales. Un chemin rural le reste tant qu'il n'est pas déclassé. L'entretien des chemins ruraux n'est pas obligatoire. Toutefois, la commune peut être tenue comme juridiquement responsable des dommages liés à un défaut d'entretien si elle a accepté d'assurer la viabilité d'un tronçon. Comme pour les voies communales, la circulation est libre mais des contributions spéciales peuvent être imposées en cas de détérioration anormale ou de dégradations liées à des exploitations.

Les coûts d'entretien des chemins ruraux peuvent être pris en charge par la commune. Bien que ce soit peu utilisé, les textes permettent aussi d'accepter une souscription volontaire ou la création d'une taxe spéciale recouvrée comme un impôt direct auprès des habitants ou propriétaires desservis.

Dans le cadre de leurs pouvoirs de police, **le maire et le préfet** peuvent fermer un chemin rural à la circulation publique par arrêté soit pour des motifs de sécurité, soit pour des motifs liés à la protection de l'environnement. **Ces arrêtés ne peuvent cibler les seuls forestiers.**

Voies privées

Hors domaine public routier et chemins ruraux, il existe un réseau de voies régies par le droit privé destinées à la desserte locale et à l'exploitation des fonds ruraux. En l'absence de signalisation, ces voies sont présumées ouverte à la circulation si elles sont carrossables. **Leur entretien est du ressort du ou des propriétaires, qui décident d'ouvrir ou non les voies à la circulation publique** (pour une commune, par simple délibération). Un arrêté du maire ou du préfet peut également s'imposer, soit pour des motifs de sécurité, soit pour des motifs liés à la protection de l'environnement.

Lorsque les voies servent à la communication entre plusieurs fonds ou à leur exploitation, et desservent plusieurs propriétés, on parle de **chemins et sentiers d'exploitation.** Leur usage est commun à tous les intéressés. Les ayants-droits des propriétaires (acheteurs de coupes, titulaires d'un droit de chasse...) ont le droit de circuler au même titre que les propriétaires sous réserve de restrictions stipulées dans les clauses d'un contrat (vente de coupe, bail de chasse...). Tous les propriétaires concernés sont tenus de participer à l'entretien du chemin, au prorata de l'usage, sauf renonciation à utiliser le chemin.

Servitudes

Le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue, ou qu'une issue insuffisante, peut réclamer à ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner. On parle alors de servitude légale, qui s'impose aux voisins. Une convention peut être mise en place pour fixer les conditions techniques et financière d'application.

Si une propriété n'est pas enclavée, l'accord du voisin est toujours nécessaire pour obtenir un droit de passage sur son terrain (en cas de difficulté d'accès par les sentiers classiques par exemple). Un accord amiable écrit doit être trouvé et préciser l'emplacement du droit de passage, son mode d'exercice et le montant de l'indemnité éventuelle. Dans ce cas, la servitude est dite conventionnelle.

Actualités régionales



Bois construction | Lancement de la session 2025 du Prix Régional Bois construction

Ce prix, porté par Fibois AURA, existe depuis de nombreuses années et a pour objectif de valoriser les constructions bois des territoires. Cette nouvelle édition est l'occasion de mettre en lumière des bâtiments, des aménagements publics réalisés ces dernières années sur nos départements et qui valorisent la ressource bois et les savoir-faire de la filière, notamment via les démarches de certification Bois des Alpes et Bois des territoires du massif central.

Cette année encore, les Communes forestières feront partie du jury composé d'architectes, ingénieurs, élus et autres acteurs de la filière bois.

Les critères d'évaluation sont basés sur l'intégration du bois, le soutien à l'économie locale, les qualités architecturales ainsi que les performances environnementales et d'usage, répartis selon cinq catégories.

Si dans votre collectivité des projets présentant une part significative de bois ont été livrés après le 1er janvier 2022, les dépôts de dossier de candidature à ce prix sont ouverts et permettront de mettre en valeur votre démarche et votre bâtiment. Chaque année des projets accompagnés par les Communes forestières et mettant en œuvre des bois locaux certifiés sont parmi les lauréats.

N'hésitez pas à interroger votre chargé de mission départemental ou à déposer directement votre candidature sur le site dédié avant le 14 mars 2025!

Lien de candidature : https://bddbois.fibois-france.fr/

Bois construction | DETR/DSIL - Bonification Bois et webinaires associé



Nouvelle année, dit lancement des DETR/DSIL pour les préfectures des départements. Et cette année, bonne nouvelle, le bois est à l'honneur! En effet, presque l'ensemble des départements de la région intègre pour la DETR/DSIL 2025 une bonification bois, en privilégiant notamment l'utilisation des marques de certification: Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central. Certaines sont bonifiées depuis plusieurs années et d'autres le sont pour la première année! Aujourd'hui, on compte donc 10 préfectures de départements qui ont pris des mesures en faveur de l'utilisation de bois local certifié!

Nouveauté de cette année, la réalisation d'attestation par les Communes forestière AuRA, pour obtenir 15 % de bonification sur les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme. Celle-ci est en complément d'un niveau 1 délivré par Fibois AuRA ou Fibois 42.

Coté alpin, les préfectures de Savoie et de Haute Savoie ont aussi inclus les bois scolytés dans leur dispositif afin de prendre en compte la crise sanitaire en cours et d'inciter à l'utilisation de ces bois dans la construction.

Bilan pour cette année.

Deux webinaires ont été réalisés pour présenter les nouvelles modalités sur les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme. Dispositifs avec une trentaine de collectivités porteuses de projets inscrites. Co-aminés avec Fibois, ces temps d'échanges ont permis de poser les bases des dispositifs, de rappeler le principe des certifications et de répondre aux questions des collectivités sur la marche à suivre pour déposer une demande de bonification auprès des préfectures.

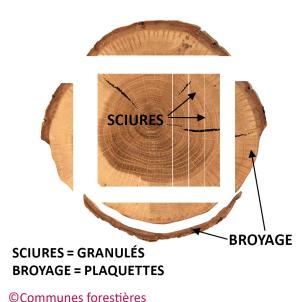
Coté Massif central, pour la Loire et le Puy-de-Dôme, 17 attestations niveau 2 ont été délivrés pour attester que les projets pourront être effectué en BTMC ou équivalent.

Coté alpins, une quinzaine d'attestations ont été réalisées pour des collectivités impliquées dans des démarches de valorisation de la ressource locale via la certification Bois des Alpes.

Bois énergie | Journée Bois énergie le 22 novembre dans les Bauges

Au cours des dernières années, la demande en bois énergie a connu une évolution significative en Auvergne-Rhône-Alpes. Les incitations financières ont permis de développer de manière importante les chaufferies bois collectives, qui représentent aujourd'hui 55 % des puissances bois installées et 50 % des consommations de bois déchiquetés dans la région. En 2023, équipements privés et publics confondus, ce sont plus de 1 600 chaufferies bois qui sont en fonctionnement, représentant une puissance bois de 1 275 MW et une consommation de 1 680 000 tonnes de bois (humidité considérée de 35 %). Bien que le nombre semble important, la plupart sont des petites chaufferies consommant peu de matière. En effet, 10 % des installations consomment 90 % du bois énergie. Les politiques publiques, notamment celles mises en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sont en grande partie responsables de cette dynamique. La mise en place des Contrats de Chaleur Renouvelable a grandement favorisé l'essor des chaufferies à plaquettes forestières. Cet outil, qui finance l'animation et l'investissement, s'est avéré efficace. Cependant, cette dynamique ne se fait pas sans défis, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement et la disponibilité de la ressource forestière, la concurrence avec le bois d'industrie et les incertitudes induites, la qualité environnementale de la gestion et de l'exploitation forestière, ainsi que le prix de marché du bois énergie qui reste dépendant de sa comparaison au gaz. Cet article fait le point sur tous ces défis et apporte également quelques informations concernant la pollution de l'air.

Un gisement très varié



Déjà mentionné dans l'introduction, la demande en bois énergie a beaucoup augmenté ces dernières années, mais le bois énergie ne signifie pas forcément plaquette forestière ou granulé bois. En Auvergne-Rhône-Alpes, depuis plusieurs années, la valorisation des bois de récupération et déchets de scieries s'est bien structurée. En 2023, la part de plaquettes forestières dans l'approvisionnement global en bois de qualité énergie et industrie ne représente que 47 %. Les autres approvisionnements sont, par ordre d'importance, les connexes de scierie (21 %), du bois de classe B (14 %), le reste étant des bois SSD (Statut Sortie de Déchet), des FLDV écorce (Fraction Ligneuse des Déchets Verts) et de la plaquette bocagère. La production de bois énergie est très liée à celle du bois d'œuvre puisque, d'une part, les connexes de scieries prennent une part importante dans l'approvisionnement des chaufferies à plaquette, mais en plus, la sciure est utilisée pour produire les granulés (pellets). La production de bois d'œuvre engendre une part importante de déchets de bois. Seulement 50 à 55 % d'une grume peut être transformée en produits finis de bois de construction, le reste est du déchet, sans compter les volumes de bois de qualité énergie qui proviennent des opérations sylvicoles : dépressage, tailles, éclaircies, etc. Le bois énergie issu de la production de

bois d'œuvre est considéré comme le plus pertinent. Ce gisement n'étant pas suffisant, il est nécessaire de continuer de développer le bois d'œuvre pour l'augmenter, puis de le compléter par des coupes de bois énergie.

Les coupes Bois énergie en concurrence avec les coupes de Bois d'industrie

Les peuplements forestiers de qualité faible ne peuvent être valorisés qu'en bois énergie et/ou bois d'industrie. Nous pointons ici un problème. Il existe une très grande perméabilité entre les gisements de bois énergie et de bois d'industrie. Il peut y avoir de la tension sur la ressource lorsque la demande en bois d'industrie est très forte et que les demandes en bois énergie sont aussi élevées. Cette tension ne signifie pas pour autant que les volumes forestiers prélevables sont trop faibles. C'est juste la part de la ressource forestière qui est mobilisable facilement qui est atteinte. Le bois énergie et le bois d'industrie ont des prix d'achat peu élevés. Seules les forêts très accessibles et facilement exploitables sont exploitées dans ces qualités. La ressource forestière reste très importante, mais 56 % de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes est difficile d'accès et est donc peu exploitée. Au contraire, lorsque l'industrie baisse ses approvisionnements, ce sont des volumes de bois considérables qui se retrouvent sur le marché du bois énergie. Le retour sur l'année 2024 correspond à ce cas de figure en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une ressource abondante mais...

La ressource bois en Auvergne-Rhône-Alpes est très importante. En 2023, 720 000 m³ de plaquette forestière sont prélevés dans les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes, alors que la forêt produit potentiellement 15-16 millions de m³/an de bois qui ne sont prélevés qu'en partie pour des raisons d'inaccessibilité ou d'absence de marché. Avec une mortalité de 2,5 millions de m³/an et un prélèvement de près de 8 millions de m³/an tous produits confondus, il reste un potentiel de 4 millions de m³/an de bois potentiellement disponible sans pouvoir réellement évaluer la part accessible aux prix du marché. Au-delà de ces considérations économiques, le changement climatique impacte les forêts avec une augmentation des dépérissements liés aux sécheresses, tempêtes et ravageurs. La partie Savoie et Haute-Savoie est déjà fortement impactée par la crise scolytes. Les coupes sanitaires sont aussi un gisement valorisable en bois énergie. Cette hausse de la mortalité dans les peuplements engendre beaucoup de problèmes de gestion et d'exploitation forestière, puisque l'évacuation

de ces bois, au moins en partie, devient un objectif. À ce titre, le bois énergie est une solution lorsqu'il n'y a pas de valorisation possible en bois d'œuvre.

Bilan carbone et niveau de Biodiversité

L'augmentation des dépérissements et les sécheresses successives qui fragilisent les forêts impactent directement l'accroissement forestier d'une part et la capacité des forêts à stocker du carbone, ce qui crée une incertitude. Cela ne signifie pas qu'il faille stopper la production de bois, mais ce sont des paramètres à prendre en compte par les forestiers dans leurs gestions. Le travail de développement des contrats d'approvisionnement en bois énergie que font les Communes forestières va dans ce sens puisqu'ils se font toujours avec l'expertise de l'ONF qui prend en compte toutes ces données.

La biodiversité est aussi une question importante, notamment sur le lien entre coupe de bois et niveau de biodiversité. La question est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît ; de divers travaux de recherche sont en cours. Les communes forestières travaillent sur un projet européen nommé « DIVERSE » qui traite de ce sujet. Il s'agit de mieux intégrer la notion de préservation de la biodiversité dans les approvisionnements en bois énergie sans rajouter de surcoûts de production. D'autre part, les communes forestières ont participé à la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en plaquette forestière sur la charte des Chambaran qui avait une composante « Biodiversité » très forte. Une carte de la maturité forestière a été réalisée par l'INRAE et des actions seront prochainement proposées sur certains secteurs clés. Ces notions de biodiversité et de résilience de la forêt sont essentielles au regard des services écosystémiques rendus par la forêt ; il est nécessaire de continuer à travailler sur ce sujet.



La qualité de l'air

La question de la pollution de l'air revient régulièrement de la part des élus. C'est pourquoi il est nécessaire de rappeler qu'effectivement, la combustion de matériaux bois émet des polluants. L'avantage des chaufferies bois collectives réside dans la gestion électronique du mélange air-combustible et température, mais aussi par le pilotage de ces installations par des professionnels, par un fonctionnement en puissance nominale, par l'utilisation de filtres et par l'emploi de combustible de qualité contrôlée. Toutes ces mesures permettent de rendre quasi négligeable l'émission de polluants alors que les chauffages individuels restent beaucoup moins performants. Ainsi, les chaufferies collectives peuvent être considérées comme une bonne solution limitant fortement la pollution atmosphérique.

| Lettre info n°29 - 2025

L'avenir

Les prix du bois restent très souvent déconnectés de la réalité. Différents travaux sont en cours pour notamment transformer l'indice CEEB (Centre de l'Étude de l'Économie du Bois), qui permet aujourd'hui de faire évoluer automatiquement les prix du combustible dans les marchés. Les incertitudes en termes de marché pour les producteurs restent compliquées avec la baisse de la demande en bois d'industrie et une saison de chauffe qui a commencé relativement tard. L'avenir devrait voir augmenter encore le besoin en bois énergie selon les prévisions inscrites dans les contrats de chaleur pour ensuite, peut-être, se stabiliser. À court-moyen terme, il devrait y avoir un besoin supplémentaire de 800 000 m³ de bois énergie dont une partie en plaquette forestière. Il est donc nécessaire de continuer à travailler à valoriser correctement la plaquette forestière et de prélever cette ressource dans de bonnes conditions environnementales.

Equilibre sylvo-cynégétique | Le Projet Faune Habitat trois Vallées

Parmi les questions prioritaires de gestion forestière, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique figure en bonne place. En effet, dans un contexte de réchauffement climatique et de hausse des pressions anthropiques, le renouvellement forestier est souvent inféodé à un équilibre maîtrisé entre milieu forestier et populations de grands herbivores.

Le territoire des Trois Vallées en Savoie est un site de référence pour l'étude de l'influence des activités humaines sur les écosystèmes de montagne. Diverses espèces sont étudiées depuis 2016 visant à documenter l'effet des domaines skiables et plus généralement de la présence importante de l'homme à proximité immédiate des écosystèmes naturels.

Site de réintroduction du cerf dans les années 60, les Trois Vallées sont un territoire où les prélèvements sont les plus élevés à l'échelle des Savoie : dans cette zone, l'équilibre sylvo-cynégétique est menacé voire rompu et ce alors que les peuplements adultes sont menacés par les changements climatiques.

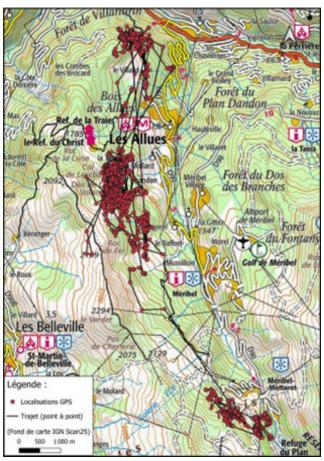
Les enjeux de conservation d'espèces comme l'avifaune de montagne et les conséquences des changements climatiques sur les peuplements forestiers ont conduit à mener une étude de faisabilité en 2024 visant à :

- Mieux connaître l'influence du cerf sur l'écosystème forestier en zone de montagne ;
- Etudier les interactions entre le cerf, ses habitats et les autres espèces dont les galliformes et leurs prédateurs ;
- Etudier le rôle des zones de quiétude et l'impact des perturbations anthropiques sur les espèces ciblées.

Lors de cette étude faisabilité en 2024 de ce projet ambitieux, les agents de terrain ont su montrer qu'il était possible de capturer et de manipuler des cervidés (6) et renards (4) dans de bonnes conditions. Durant cette année et avec l'aide des différents acteurs de ce territoire, d'importantes variables essentielles à la construction des analyses ont pu aussi être récoltées. Ces variables sont de natures différentes et vont de relevés de végétation, de fèces, d'inventaire oiseaux ou relative à l'activité chasse.

En 2025 et après la signature officielle de la convention fin 2024, le projet est enfin lancé! L'objectif est ambitieux et vise à améliorer notre connaissance sur les relations entre les populations faunistiques, sur l'utilisation de leur habitat et mieux appréhender les effets induits par les activités humaines. Il permettra

d'éclairer l'action des gestionnaires d'espaces naturels, d'alimenter le débat politique sur des sujets d'écologie, tout en continuant d'accueillir les touristes dans ce territoire d'exception. Ce projet réunit différents signataires et partenaires économiques : Office Français de la Biodiversité, Parc National de la Vanoise, Office national des forêts, Fédération des Chasseurs de la Savoie et les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. D'autres partenaires d'ordre technique et scientifique font aussi partie de l'aventure : CNRS, LECA, LBBE, CEFE, etc.

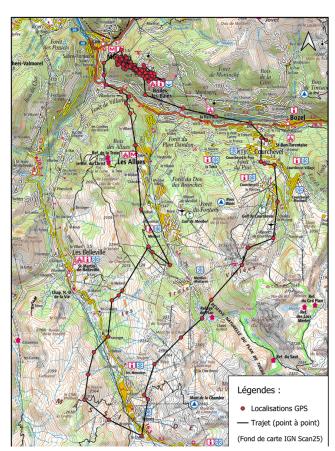


Carte des déplacements de la biche « Véro » durant la période de chasse 2024 (08/09/2024 – 25/01/2025)

Joany est un renard mâle capturé le 01/12/2024 à Mussilon dans le centre de Méribel (Les Allues). Il a passé une semaine à Méribel avant de rejoindre le village de Fesson sur salins sur le versant opposé. La carte ici représente ses déplacements entre le 01/01/2025 et 27/01/2025. Son déplacement curieux à travers le domaine skiable des 3 vallées en pleine saison de ski commence le 14/01/2025 à 19h11 pour un départ direction Courchevel. Son retour est le 18/01/2025 à 2h29 par Les Allues. Il a parcouru durant son périple de 52 km et traversé 3 vallées différentes.

La campagne de capture de 2025 a débuté cet hiver et début février déjà 7 biches et 5 renards ont été capturé. Ci-dessous des exemples de cartographie que nous pouvons obtenir avec l'étude GPS des cervidés et des renards.

La carte représente les localisations GPS d'une biche équipée dans la vallée des Allues durant toute la période de chasse du 08/01/2024 au 25/01/2025. Cette biche a modifié sa zone de vie au cours de la période. Du 08/09/2024 au 12/10/2024 elle se trouve sur le secteur rive gauche de Mottaret (hameau de la commune des Allues) en bordure des pistes de skis dans des habitats d'aulnaies, pessières. On a ensuite un déplacement et une installation dans la réserve de chasse des Allues du 13/10/2024 au 08/01/2025 dans des habitats sensiblement équivalents. Enfin un déplacement et une installation dans le secteur du Villard en aval du village des Allues du 09/01/2025 au 25/01/2025 dans des habitats beaucoup plus forestiers et à une altitude plus basse.



Carte des déplacements du renard « Joany » en janvier 2025

Formation | Former les élus sur le risque incendie, retour sur trois années de programme de formation

De début 2022 à fin 2024, l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes a porté, grâce au soutien de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, un programme de formation des élus sur la thématique spécifique du risque incendie.

Ainsi, trois modules différents ont été conçus :

- Module 1 : Risque incendie et changement climatique ;
- Module 2 : Le rôle de l'élu face au risque incendie ;
- Module 3 : Les Obligations Légales de Débroussaillement.

Grâce à l'adaptabilité des différents modules, le programme de formation a été déployé sur l'ensemble du territoire régional, avec un choix du module dispensé en fonction du niveau d'acculturation de chacun des départements et/ou des territoires d'accueil de ces formations. Derrière l'organisation de ces formations, les communes forestières poursuivent un objectif conjoint avec les services de l'Etat : mobiliser les élus autour du risque incendie, apporter des clefs de compréhension du risque ainsi que des leviers d'actions dans le cadre de la prévention (information, OLD, etc.), mais également de la gestion de crise et de la reconstruction post-incendie, et ainsi créer une dynamique d'acculturation au risque à l'échelle régionale, tenant compte des spécificités et de l'historique de chaque département.

La mise en oeuvre de ces formations s'est faite en partenariat avec les autres structures dont les prérogatives portent en tout ou partie sur le risque incendie : DDT, ONF, SDIS, etc. Les interventions effectuées auprès des élus ont ainsi été majoritairement enrichies par les interventions de ces partenaires extérieurs, ce qui a permis aux élus d'identifier l'ensemble de leurs interlocuteurs sur la question spécifique du risque d'incendies de forêts.

Sur les trois années de déploiement de ce programme, ce sont en tout 524 élus qui ont été formés au cours de 35 sessions de formation à l'échelle du territoire régional.

La fin de ce programme ne signifie pas pour autant la fin des formations et de l'accompagnement des élus sur la question du risque incendie, au contraire. En 2025, les nouveaux programmes portés grâce au soutien des services de l'Etat, aux échelles nationale et régionale, permettent aux salariés des communes forestières de poursuivre et d'accentuer l'accompagnement des communes sur la question du risque d'incendies de forêts.

Forêts de montagne | Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans le secteur de la bio-énergie : lancement du projet Interreg DIVERSE



Depuis le 01/09/2024 et pour une durée de 3 ans, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes sont pleinement engagées dans un projet de coopération internationale (Programme Interreg Alpine Spacer) intitulé « Integration of bioDIVERSity conservation within bioEnergy production for a low carbon energy mix in the Alpine region » (DIVERSE).

Le projet DIVERSE vise à résoudre les conflits entre la production de bioénergie et la conservation de la biodiversité dans les Alpes, en explorant les conditions permettant à la biomasse de devenir une source d'énergie durable. Il cible principalement les autorités locales et les acteurs de l'énergie de l'Espace Alpin, confrontés aux objectifs de la directive européenne sur les énergies renouvelables (REDIII).

Il s'agira de contribuer à intégrer les critères de biodiversité de l'UE dans les politiques soutenant le secteur de la bioénergie pour les filières agricoles et forestières. Le projet favorisera un dialogue entre de nombreuses parties prenantes dans les différentes régions partenaires pour soutenir la création de chaînes de valeur basées sur la bioénergie et les résidus, tout en tenant compte de la durabilité et de la biodiversité.

Douze structures partenaires sont associées dans ce projet sur 5 pays (Italie, France, Slovénie, Allemagne, Autriche). Depuis septembre, 7 « Focus Lab » (ou réseau d'acteurs) ont été constitués et impliqués. Une analyse par région des facteurs influençant le secteur de la bioénergie agricole et forestière a été produite collectivement et constitue le premier livrable du projet.

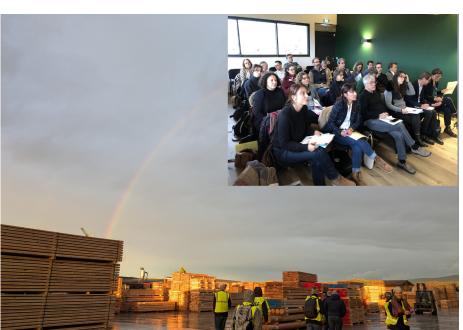
Le réseau français sera prochainement de nouveau sollicité pour identifier des leviers techniques opérationnels, permettant d'aller vers une réduction des impacts environnementaux de l'exploitation forestière notamment dédiée au bois énergie.

Toutes les ressources et actualités du projet sont disponibles sur le site du projet et la page linkedin : https://www.alpine-space.eu/project/diverse/

https://www.linkedin.com/company/diverseproject/about/

Forêts de montagne | Comité de massif des Alpes : Un groupe forêt-filière bois réunit en décembre à la Scierie Blanc (26)

Le 19/12/2024 s'est tenu le deuxième et dernier Groupe forêt-filière bois du Comité de massif de l'année 2024. Frédérique Blanc a accueilli les 36 participants sur le site de sa scierie certifiée Bois des Alpes à Marches, dans la Drôme.



©Communes forestières

4 | Lettre info n°29 - 2025

Pour démarrer la séance, Patricia Morhet-Richaud, Présidente du Groupe Forêt ainsi que Delphine Bonthoux, Commissaire adjointe au massif des Alpes-ayant pris ses fonctions depuis le 01/11/2024 à la suite de Cédric Conteau- ont rappelé les rôles du Commissariat de massif et du Groupe Forêt. Des actualités principales sur la filière et le contexte politique actuel ont également été partagées.

Trois points principaux ont ensuite principalement occupé la matinée et la première partie d'après-midi. Un bilan intermédiaire de la « Stratégie forestière alpine » a proposé un état des lieux des projets soutenus et des indicateurs de suivi des différents axes de la stratégie (mobilisation des bois de montagne, animation, construction en Bois des Alpes, modernisation des entreprises...). Une deuxième séquence a permis de partager les avis de l'assemblée sur les projets émergents sollicitant des financements sur les axes de « l'animation » puis des « investissements » d'entreprises de transformation. Enfin, une stratégie pour décliner opérationnellement la motion d'inscription du Bois des Alpes dans les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 a été ébauchée collectivement.

Les participants ont pu poursuivre les échanges autour d'un déjeuner sur place.

La deuxième partie d'après midi était dédiée à une visite complète de la scierie. Les invités ont pu découvrir des investissements modernes et performants récemment installés comme une nouvelle ligne de scie dotée d'une scie circulaire diamètre 800 et une ligne de trie des pièces abritée par un bâtiment réalisé en bois scolyté.

Cet événement est un rendez-vous important d'animation du réseau alpin de la filière forêt-filière bois où financeurs, structures techniques, associations et professionnels se rencontrent. Les Communes forestières ont appuyé le Commissariat du Massif des Alpes dans l'organisation de cette journée, autant sur la mise en œuvre que sur les contenus à discuter.

Cette mission d'animation est réalisée grâce au soutien de l'Union Européenne (FEDER massif des Alpes), de la Région Sud, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Stratégie forestière de territoire | PACTE Forêt-Z - Retour sur les premiers ateliers de concertation

PACTE Forêt-Z (Projet d'Adaptation au changement climatique par la Concertation dans les TErritoires Forêt-Z)

Ce projet innovant vise à créer un espace de dialogue pour co-construire une vision commune de la forêt et définir des solutions partagées pour une gestion adaptée au changement climatique au sein du Livradois-Forez.

Cet espace de dialogue avec les parties prenantes sur la gestion adaptative permettra de sensibiliser les acteurs aux enjeux forestiers et aux actions possibles pour adapter la forêt ; favoriser l'écoute mutuelle pour mieux comprendre les besoins et contraintes de chacun, et intégrer davantage les attentes sociales dans la gestion forestière.

La démarche de concertation s'articule autour de l'objectif suivant :

«Nos forêts demain, face au changement climatique : interrogeons et adaptons nos pratiques pour des forêts vivantes,

fonctionnelles et productives»

- => Prendre en compte les effets du changement climatique sur les forêts et paysages.
- => Intégrer les enjeux du territoire et faciliter la cohabitation des différents usages en forêt.

Les deux premiers ateliers de concertation se sont déroulés les 10 et 11 février, respectivement sur les Communautés de communes d'Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne. Les participants ont été amenés à faire part aux membres du groupe de leurs perceptions et projections vers la forêt de demain, à travers une photo choisie parmi l'ensemble des clichés proposés (technique du photolangage).

Des sous-groupes thématiques ont ensuite été constitués afin d'approfondir les enjeux mis en avant.

Un travail de synthèse permettra d'esquisser les premières bases de notre forêt de demain.

Le prochain atelier mutualisé sur les deux territoires aura lieu le 11 mars.

Pour suivre le projet : <u>cliquez ici.</u>



©Communes forestières AURA

Gestion forestières | Panneaux ONF-COFOR

Dans le cadre de leurs actions menées en partenariat avec l'Office national des forêts, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes renouvellent leur offre de commande de panneaux et bâches pour vos forêts communales, afin de sensibiliser le grand public.

Faute d'un nombre suffisant de demandes pour la campagne 2024, cette initiative est prolongée pour 2025, vous permettant ainsi de bénéficier de tarifs avantageux grâce à une commande groupée et de réduire le coût unitaire des supports de sensibilisation.

Vous trouverez toutes les informations sur ce lien : https://www.communesforestieres-aura.org/panneaux-baches-onf-cofor.php

Si vous avez des questions sur le type de panneaux à choisir, rapprochez-vous de votre technicien ONF local. Pour des questions sur la commande et la facturation, contactez manon.paolucci@communesforestieres.org

Attention, les commandes sont prises en compte jusqu'au 31 mars 2025 inclus.



ONE

Vie associative | Nouveau chargé de projet



Nous accueillons au sein des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes le poste de Chargé de Projet Faune Habitat Trois Vallées en la personne de Maxime Chaussinand. Passionné d'environnement et de faune sauvage, Maxime provient d'une formation de recherche en écologie de montagne et travaillait depuis déjà 6 ans dans le massif des Trois Vallées. Ces missions étaient déjà portées sur la recherche et la documentation des effets du domaine skiable sur l'avifaune patrimoniale des montagnes. Dans notre équipe, Maxime aura pour rôle de garantir la coordination générale du projet et d'assurer entre les partenaires techniques et scientifiques ainsi qu'auprès des élus, des partenaires socio-économiques et des associatifs. Il accompagne également des collectivités forestières dans les actions de connaissance,

de préservation, gestion de la biodiversité, dans le cadre de la mission « référent Équilibre Sylvo-Cynégétique » pour l'échelon régional des Communes forestières.

Vie associative | Trombinoscope 2025



Jessica **Masson** *Directrice*



Guillaume David

Directeur Adjoint

Référent régional foncier



Stéphanie Coonghe Responsable administratif et ressources humaines



Audrey Ciantar

Coordinatrice

des financements



Manon Paolucci
Chargée de projets
communication
et pédagogie



Constance Le Lay Référente régionale formation Chargée de mission de la Drôme



Wilfried **Tissot**Référent régional
bois énergie
transition énergétique



Héloïse **Allec**Référente régional
bois construction



Maxime **Chaussinand** Chargé de projet "Faune habitat 3 Vallées" Référent régional équilibre sylvo-cynégétique



Fabien Lamy Référent régional bois construction Chargé de mission du Cantal



Cécile **Martin** Chargée de mission de la Haute-Loire



Chargé.e de mission de l'Allier et du Puy-de-Dôme



Chargé.e de mission Ain, Loire et Rhône



Paul **Grosjean** Chargé de mission de la Haute-Savoie



Clarisse Marechal Chargée de mission pour la forêt de montagne des Alpes



Lucile **Buisson** Chargée de mission de la Savoie



Anaelle **Fayolle** Chargée de mission de l'Isère



Stéphanie Cuttat Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"



Mathieu **Soares**Chargé de mission
de l'Ardèche

8 | Lettre info n°29 - 2025

Actualités départementales



Défense des forêts contre les incendies : avec le changement climatique, les élus ardéchois sont sensibilisés à l'évolution de la législation.

En décembre dernier, les Communes forestières ont organisé une série de trois webinaires à destination des maires ardéchois, afin d'échanger sur le risque incendie en forêt. [...] <u>Lire la suite</u>



Conseil d'administration de l'association

Le conseil d'administration des Communes forestières du Cantal s'est réuni le vendredi 24 janvier à Saint-Flour afin de préparer les actions de l'association. [...] Lire la suite

Comité de Pilotage PDPFCI - Préfecture du Cantal

Le risque de feu de forêt concerne aussi le Cantal, comme nous avons pu le voir notamment en 2023 et 2024 lors des formations réalisées [...] **Lire la suite**

Forêt pédagogique de Clavières - 1 ère journée de l'année scolaire 2024/2025

Le 15 novembre dernier, c'était la rentrée forestière des élèves de l'école de Ruynes-en-Margeride. [...] Lire la suite

Plan de chasse - Modification de l'arrêté mini/maxi du plan de chasse 2024/2025 - Mont du Cantal

Une modification de l'arrêté fixant les minima et maxima du plan de chasse 2024-2025 a été validée [...] <u>Lire la suite</u>



Une nouvelle Forêt pédagogique en Auvergne-Rhône-Alpes

Suite à la volonté commune de René Murat, premier adjoint au maire de Saint-Bonnet-des-Quarts et président des Communes forestières de la Loire, de Christian Dupuis, maire de cette même commune et de Stéphanie Gacon directrice de l'école, une première réunion associant également Béranger Bouilloux de l'ONF s'est tenue fin 2024 afin de présenter le projet « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». [...] Lire la suite



Forêt pédagogique : les élèves de l'école de l'espérance rencontrent les élus municipaux

Le jeudi 30 janvier 2025, les élèves de l'école de l'Espérance, située sur la commune de Grâne, ont rencontré des élus de l'équipe municipale dans le cadre du projet de forêt pédagogique porté par la commune. [...] <u>Lire la suite</u>



Elus isérois : mobilisons-nous pour la résilience des forêts au travers du dispositif Un arbre Un habitant en Isère

Le dispositif Un arbre Un habitant, dans son axe forestier, est un projet de mandature du Département de l'Isère [...] Lire la suite

Dans 1000 communes, la forêt fait école en Isère

Les écoles de Corps, Tréminis et Lansen-Vercors sont accompagnées par les Cofor dans le cadre du projet « Dans 1000 communes la forêt fait école » porté par la Fédération. [...] <u>Lire la suite</u>

Défense des Forêts Contre le Risque Incendie

Le risque incendie est de plus en plus important dans le département de l'Isère. [...] Lire la suite

Forestivités 2024 : Bilan

Les Forestivités 2024 ont été un véritable succès! [...] <u>Lire la suite</u>

Prix départemental de la construction bois en Isère

Vous avez conçu, construit ou rénové un bâtiment contenant une part significative de bois, livré après le 1er janvier 2022 sur le département de l'Isère ? [...] <u>Lire la suite</u>



Stratégie de prévention et de lutte contre les feux de forêts en Haute-Loire

La loi adoptée le 10 juillet 2023, visant à intensifier la prévention et la lutte contre le risque d'incendie, a révisé la procédure de classement des zones boisées exposées aux feux. [...] Lire la suite



Observatoire départemental de l'application du régime forestier

Le régime forestier fait bénéficier les forêts appartenant à des personnes publiques d'une protection renforcée et d'un régime de gestion garantissant leur mise en valeur au profit de l'ensemble de la société, à long terme.[...]

Lire la suite

Observatoire départemental des transferts de sections aux communes

Les sections de communes sont particulièrement bien représentées sur le département, leur patrimoine forestier représentant la majeure partie des forêts publiques. [...]

Lire la suite

Rencontre avec le nouveau directeur d'Agence ONF

Monsieur Eike WILMSMEIER a pris la suite de Monsieur Hervé LLAMAS au poste de Directeur de l'Agence ONF Montagne d'Auvergne. [...] <u>Lire la suite</u>



Mise en place d'un nouveau groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière à l'échelle des deux Savoie

Les collectivités territoriales de Savoie et de Haute-Savoie, propriétaires de forêts relevant du Régime forestier, ainsi que l'ONF, ont pour objectif principal de renforcer l'approvisionnement local en bois des scieries des Savoie et de la région. [...] Lire la suite



Mise en place d'un nouveau groupement de commandes pour l'achat de prestations d'exploitation forestière à l'échelle des deux Savoie

Les collectivités territoriales de Savoie et de Haute-Savoie, propriétaires de forêts relevant du Régime forestier, ainsi que l'ONF, ont pour objectif principal de renforcer l'approvisionnement local en bois des scieries des Savoie et de la région. [...]

<u>Lire la suite</u>

Bilan de l'action DFCI en 2024

L'année 2024 a été très contrastée du point de vue météorologique et a donc eu des incidences sur l'activité feux de forêt sur le département. [...] Lire la suite

Crise scolyte en Haute-Savoie sur l'année 2024

Cette année encore, le scolyte a fait d'importants dégâts sur les forêts du territoire. [...] Lire la suite

Première édition du prix de la construction bois en Haute-Savoie

Cette année, le Pôle excellence Bois lance la première édition du Prix de la Construction Bois de Haute-Savoie. [...] <u>Lire la suite</u>

Les publications de la Fédération

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Rapport d'activités 2023

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

Congrès de la Fédération nationale des Communes forestières : Du jeudi 19 juin au vendredi 20 juin 2025 Réservez vos dates dès aujourd'hui ! Le prochain Congrès aura lieu au Théâtre Durance, Scène nationale Les Lauzières, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban et dans les alentours de Sisteron pour les visites.

<u>Forêt et transition écologique : Les attentes de la filière après le</u> transfert ministériel

Après plus d'un siècle de rattachement au ministère de l'Agriculture, la forêt dépend désormais du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Cette décision n'a pas laissé la filière indifférente et a suscité de nombreuses réactions. France Bois Forêt a immédiatement adressé une demande de rendez-vous à la nouvelle Ministre chargée de la Forêt, Mme Agnès Pannier-Runacher, une lettre au Président de la République ainsi qu'au Premier ministre.

La Fédération engagée dans des programmes d'actions

Plusieurs programmes portés par la Fédération nationale des Communes forestières ont reçu le soutien de France Bois Forêt grâce à la CVO pour l'année 2025.

<u>Aides au renouvellement des forêts : Le programme « France Nation</u> Verte »

Les dispositifs d'aides au renouvellement des forêts se poursuivent et s'enrichissent de nouvelles mesures. Ainsi, après France Relance et France 2030, l'État apporte maintenant son soutien grâce au programme « France Nation Verte ».

Le guichet de dépôt de dossier est ouvert depuis le 5 novembre 2024. N'hésitez pas à déposer votre dossier pour bénéficier de ces aides, en particulier de l'aide majorée « scolytes et bois de crise » permettant d'atteindre 100% d'aide sur la base forfaitaire et sous certaines conditions.

La dématérialisation de la facturation des ventes des bois

En application d'une directive européenne, la France a décidé de mettre en oeuvre la facturation électronique entre les professionnels assujettis à la TVA à partir de septembre 2026. Des discussions ont été entamées avec l'ONF sur ce sujet et ont été élargies de manière tripartite avec la Fédération nationale du bois.



Documents <u>disponibles</u> <u>en ligne</u> et aussi dans vos boîtes mails.

Nous contacter



Union régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05



Ain

VisioBois 271 route de l'Alagnier 01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY --- Chargé.e de mission de l'Ain, de la Loire et du Rhône 06 65 24 69 16 | -.-@communesforestieres.org

sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet

Alain Meunier - Président

Jessica Masson - Directrice

Guillaume **David** - Directeur adjoint

Retrouvez tous les membres de l'équipe



Haute-Savoie

Chambre d'agriculture 52 avenue des îles 74000 ANNECY



Savoie

256, rue de la République 73000 CHAMBÉRY



Isère

1 Place Pasteur 38000 GRENOBLE



Ardèche

10 place Olivier de Serres 07200 AUBENAS



Drôme

2 avenue Maurice Faure 26150 DIE



Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Loire | Allier | Cantal

Maison de la forêt et du bois 10 allée des eaux et forêts 63370 LEMPDES

Paul Grosjean - Chargé de mission de la Haute-Savoie 06 61 93 73 49 | paul.grosjean@communesforestieres.org

06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org

06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie 06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org

Anelle Fayolle - Chargée de mission de l'Isère 07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org Stéphanie Cuttat - Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère" 07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org

Mathieu **Soares** - Chargé de mission de l'Ardèche 06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org

Constance Le Lay - Référente régionale formation et chargée de mission Drôme

06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org

- - - Chargé.e de mission de l'Allier et du Puy-de-Dôme 00 00 00 00 00 |-.-@communesforestieres.org

Cécile Martin - Chargée de mission de la Haute-Loire 06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org Fabien Lamy - Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal

06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org











































